



Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2009 - n° 20

Juillet 2009

SOMMAIRE

•Page 1 :

Edito

•Page 2 :

CoGiTiel : Pour des syndiqué(e)s informé(e)s, Acteurs et actrices du 49^{ème} congrès confédéral

•Page 3 :

Nouveautés du CoGiTiel

•Page 4 :

Grilles

Nous avons pris le parti de consacrer la majeure partie de ce numéro à l'utilisation du **CoGiTiel**. Pourquoi ?

Avant tout, il est utile de revenir aux raisons qui ont poussé la CGT à construire un tel outil.

La CGT, telle qu'elle existe actuellement, est le fruit d'une longue histoire. Elle est la combinaison de structures territoriales et professionnelles auxquelles sont adhérents les syndicats qui portent le nom CGT dans les entreprises.

Cependant, appartenir à une même organisation ne voulait pas dire forcément échange de la connaissance des bases et des syndiqué(e)s entre ces structures. Il fallait bien que nous ayons un outil commun à tous pour que toute la CGT sache qui sont ses syndiqué(e)s et où ils se trouvent.

L'Union Locale (UL), l'Union Départementale (UD), la Fédération doivent pouvoir partager cette connaissance et s'adresser aux syndicats et aux syndiqué(e)s de leur champ respectif. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire si nous voulons être efficaces pour porter nos efforts de renforcement, de déploiement là où sont les salarié(e)s.

Dès le départ, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale a décidé d'être partie prenante dans la création et le déploiement de cet outil.

Décembre 2000 : la fédération bascule l'ensemble de ses données informatiques (syndicats, coordonnées des dirigeants...) dans le CoGiTiel.

Octobre 2006 : l'ensemble de nos envois (courrier, BF, Perspectives Santé, matériel...) sont gérés par le CoGiTiel.

Maintenant, il nous reste à connaître nos syndiqués : qui sont-ils(elles), quelles formations syndicales ont-ils(elles) suivi, quels sont leur(s) mandats dans l'entreprise et en dehors, leurs responsabilités ?

Par exemple : nous avons décidé, avec le congrès fédéral, d'entreprendre un travail sur la santé au travail. Comment nous adresser à tous les élus CHS-CT si ce mandat n'est pas indiqué dans le CoGiTiel et si les coordonnées de ces camarades ne sont pas saisies ?

Pareil pour tout autre mandat : la formation professionnelle, la protection sociale, les élus CE, les DP, etc...

A un moment où le gouvernement et le patronat veulent casser les acquis sociaux des salarié(e)s, en s'attaquant à l'accès aux soins, à l'âge de la retraite et au niveau des pensions, il est important que chaque syndiqué(e) soit en mesure d'accéder aux écrits de la CGT, donc de recevoir toutes les informations les plus rapidement possible.

CoGiTiel est un outil qui peut nous aider à la circulation rapide de cette information et sera une aide à la décision des syndiqué(e)s.

CoGiTiel

Pour des syndiqué(e)s informé(e)s

Acteurs et actrices du 49^{ème} congrès confédéral

Le 47^{ème} congrès confédéral, réuni à Montpellier en 2003, a décidé de renforcer les droits des syndiqué(e)s au sein de notre organisation. Dans la charte de la vie syndicale, il a été réaffirmé que chaque syndiqué(e) devait être systématiquement informé(e) des décisions et des analyses de la CGT.

Pour que l'information arrive à tous les syndiqué(e)s, ce même congrès a conforté la place du **CoGiTiel** comme **l'outil unique** des organisations de la CGT.

Le 49^{ème} congrès confédéral va se tenir du 7 au 11 décembre 2009 à Nantes. Le CCN a décidé de le préparer avec l'ensemble des syndiqué(e)s. C'est la raison pour laquelle chaque syndiqué(e) a reçu un questionnaire avec le numéro 18 du mensuel « Ensemble ». C'est une première étape, mais certains ne l'ont pas reçu directement. En effet, les coordonnées de l'ensemble des syndiqué(e)s ne sont pas saisies dans le CoGiTiel, et parmi celles qui sont saisies de nombreuses erreurs subsistent.

Notre fédération, pour sa part, utilise les données du CoGiTiel pour assurer l'envoi des publications et des courriers aux syndicats, aux responsables des USD et des régions depuis octobre 2006. La Confédération, quant à elle, utilise ces mêmes données pour l'envoi du mensuel « Ensemble » aux syndiqué(e)s depuis septembre 2007.

Pour que ces envois arrivent correctement aux destinataires, il est nécessaire que les renseignements saisis dans le CoGiTiel soient non seulement exacts mais aussi **mis à jour régulièrement**. En effet, trop souvent, les retours de la poste portent l'indication « NPAI »*, parfois même DCD. **Ces retours ont un coût conséquent pour toute la CGT. Pourtant, il existe des moyens pour éviter ces frais supplémentaires.**

Les syndicats sont constitués de femmes et d'hommes qui peuvent déménager, changer d'état-civil ou tout simplement quitter leur établissement. C'est la vie de notre organisation, nous n'avons pas prise sur certains événements, mais nous pouvons faire en sorte que ces syndiqué(e)s gardent des liens avec l'organisation syndicale qu'ils ont choisi pour défendre leurs revendications.

Pour ce faire, chaque syndicat a la responsabilité de faire connaître à l'ensemble des organisations de la CGT toutes ces modifications en utilisant notre outil commun à toute la CGT : **le CoGiTiel**.

Deux situations coexistent :

1) *les syndicats ayant accès au CoGiTiel module syndicat.*

Dans ce cas, il leur revient de mettre à jour les fiches des syndiqué(e)s (nom, prénom, adresse...).

2) *les syndicats n'ayant pas encore l'accès au module syndicat.*

Dans ce cas, la modification ou la création des fiches de connaissance des syndiqué(e)s peut se faire à partir du CoGiTiel des UD ou de la Fédération. Il suffit de donner les informations exactes à l'une de ces organisations de la CGT ou à l'USD, elles pourront ainsi effectuer la mise-à-jour ou la création.

En reprenant les fiches des syndiqué(e)s pour lequel(le)s nous avons des retours avec l'indication « NPAI », nous nous sommes aperçus que, pour un nombre important d'entre eux, ils (elles) étaient issu(e)s de syndicats ayant accès au module syndicat et qu'ils (elles) avaient des responsabilités et/ou des mandats dans ce syndicat, à l'UL ou à l'UD.

Comment ces camarades peuvent-ils exercer des responsabilités dans la CGT ou un mandat à l'entreprise ou dans des organismes extérieurs s'ils ne reçoivent pas les informations de la CGT ?

Comment, ces syndiqué(e)s peuvent-ils (elles) mettre en œuvre des décisions prises dans nos différents congrès s'ils n'en ont pas connaissance ?

Comment peuvent-ils (elles) être les acteurs du mouvement social et de la CGT en particulier ?

Rappel : le CoGiTiel est l'outil de toute la CGT. Il permet à chaque organisation de savoir qui sont les syndiqué(e)s et où ils (elles) sont. Certains le nomment « la colonne vertébrale » de la Vie Syndicale, c'est tout dire...

La CGT y trouve donc la connaissance des entreprises, des syndicats, des syndiqué(e)s.

Pour les syndiqué(e)s, la fiche doit être remplie précisément, y compris **la date de naissance comme la date d'adhésion**. Ces deux éléments sont importants pour travailler les questions liées à la continuité syndicale dans le

temps (départs en retraite) et dans les territoires (changement d'établissement, de département...), le suivi des adhésions nouvelles et l'âge des syndiqué(e)s.

Cette fiche comporte **une ligne particulière** à la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, **située tout en bas** et qui apparaît **en bleu**. Elle est dénommée « profession ». **Elle ne peut être complétée qu'à partir du module syndicat**. La façon de la renseigner sera précisée dans un autre article. Nous devons constituer un glossaire des professions pour éviter les confusions et faciliter les extractions. Cf. article « Du nouveau dans le module syndicat ».

Important : Pour qu'un(e) syndiqué(e) reçoive les informations à son adresse personnelle, il suffit de cocher la case « oui » sur la ligne « informations CGT ».

Dans le cas contraire, cocher la case « non ». Cette ligne est modifiable à tout moment. Il est donc inutile de mettre une adresse farfelue ou d'inscrire « NPAI » à la place du prénom ou de l'adresse, ou encore de mettre le code postal à 00000. En effet, lorsque la case « non » est activée, la fiche n'est pas extraite pour les envois du courrier ou du mensuel. Dans ce cas, tout passe par le syndicat. C'est aussi simple que cela. A chaque retour de courrier à la Fédération, la case « NON » est activée. Cette mise à jour est faite au fur et à mesure. Aussi, nous demandons aux responsables des syndicats de vérifier l'adresse des syndiqué(e)s, en priorité celles des camarades exerçant des responsabilités ou des mandats, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fiches soient mises à jour.

Cette phase est très importante. Car nous entrons dans la période de préparation du 49^{ème} congrès confédéral, congrès que nous voulons préparer au plus près avec les syndiqué(e)s, les salarié(e)s.

Ce n'est pas un simple exercice de type administratif, mais bien d'un travail à mener sous **la responsabilité des secrétaires généraux des syndicats et des USD, comme des animateurs de la Vie Syndicale** (entendez par là, pour les plus anciens, les secrétaires à l'organisation).

N'hésitez pas à demander de l'aide auprès des responsables à la vie syndicale des UD ou de la Fédération si vous rencontrez des difficultés dans cet exercice.

*N'habite Pas à l'Adresse Indiquée

Nouveautés du CoGiTiel

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale a demandé qu'apparaisse sur la fiche de connaissance du (de la) syndiqué(e) **sa profession**. Cette ligne se présente en bas de la fiche, soulignée de bleu.

Cette ligne ne peut être complétée que par les syndicats ayant accès au module syndicat du CoGiTiel.

Elle ne peut pas être remplie par les UD ou la Fédération.

Certains syndicats qui ont accès au module, ont d'emblée rempli cette nouvelle ligne. Mais un constat rapide s'est imposé : chacun entrait les professions selon ses habitudes d'écriture ou d'appellation, ce qui ne permet pas de partager cette information avec tout le monde. **Il convient donc d'écrire collectivement un glossaire des professions qui soit commun à tous.**

Il s'agit bien de connaître la profession des syndiqué(e)s, car c'est ce qui est commun à l'ensemble des salarié(e)s de nos secteurs public, privé, sanitaire et social. Pour la Fonction Publique Hospitalière, il ne faut pas confondre la profession et le grade.

La CGT a besoin de connaître à la fois la catégorie **et** la profession.

La **catégorie** est proposée d'emblée par le CoGiTiel au moment de la création de la fiche du (de la) syndiqué(e) : ingénieur, cadre, technicien, enseignant, ouvrier, employé, agent de

maîtrise ou indéterminé lorsque l'on ne sait pas. Il est donc inutile de remettre sur la ligne « profession » ces indications puisqu'elles existent déjà. C'est le cas des cadres de santé qui sont des professionnels avant d'être des cadres. Cependant, il est possible d'indiquer la profession suivie de cadre si besoin (idem pour les formateurs). Les professions relevant du niveau « **Bac +** » sont considérées comme des **professions techniciennes**, il faut donc, à ce moment de la création, valider la ligne technicien.

Pour la majeure partie des professions, il est simple d'écrire le nom de la profession dans son entier, le nombre de signes prévus sur la ligne bleue le permet. Il permet également, pour les syndicats de la Fonction Publique Hospitalière, de faire suivre cette profession du grade, exemple : Menuisier suivi de contremaître ou aide soignant classe normale ou supérieure.

Par contre, il faut, être très vigilant sur les professions ayant une même racine. Nous avons souvent l'habitude de les écrire en abrégé, mais nous n'avons pas, toutes et tous, la même logique. De plus, ces données doivent pouvoir servir à l'ensemble de la CGT, donc aussi à des camarades ne connaissant pas toutes nos professions et nos subtilités. **Il faut donc rester lisible par tout le monde.**

Exemple : **psy**, peut être l'abrégé de psychologues ou de psychiatre,

ergo est utilisé selon les syndicats, leur histoire, leur pratique pour ergothérapeute ou ergonome. Par conséquent, il faut rester très précis pour que l'on se comprenne bien.

Et ne parlons pas des professions **infirmières** dont les abréviations n'ont de sens que pour nous même, encore faut-il être issu du secteur sanitaire...

IDE, IADE, IBODE, ISP, tout cela ne représente pas grand-chose en dehors des spécialistes. De plus, si l'on veut utiliser les données du CoGiTiel d'une façon rapide et efficace pour s'adresser, selon les moments, à l'ensemble des professionnel(le)s ou à certaines de ces professions, il faut pouvoir extraire les données sans risques d'erreurs.

Pour ces professions, il nous semble souhaitable de garder une racine commune « **infirmière** ou **infirmier** » qui peut :

- ⇒ soit être écrite en entier,
- ⇒ soit abrégé sous la forme « inf » sans point.

La saisie doit être faite en majuscules.

Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé un tableau qui serve de glossaire des professions. Cela reste des **propositions** qui peuvent évoluer au fil des suggestions et des idées venant des syndicats.

Il se peut qu'il manque des professions, à vous de nous le faire savoir. Nous compléterons le tableau.

A ne pas oublier : remplir ou modifier les adresses électroniques des syndicats et des syndiqué(e)s afin que chacun reçoive régulièrement les informations de la CGT par Internet.

professions	proposition d'écriture	autres propositions
IDE	Infirmière DE	
IADE	infirmière ADE	
IBODE	Infirmière BODE	
Puéricultrice	Infirmière Puer	
ISP	Infirmière de secteur psychiatrique	
Aide soignant	aide soignant	
Assistant social	assistant social	
AMP	AMP	
auxiliaire de puériculture	aux puer	
technicien de laboratoire	tech labo	Technicien labo
manipulateur d'électroradiologie	manip RX	manip
ergothérapeute	ergothérapeute	
ergonome	Ergonome	
kinésithérapeute	kinésithérapeute	
psychomotricien	psychomotricien	
psychologue	Psychologue	
orthophoniste	orthophoniste	
orthoptiste	Orthoptiste	
diététicienne	Diététicienne	
ASH	ASH	
secrétaire médicale	sec méd	
éducateur spécialisé	éduc spé	
éducateur de jeunes enfants	éduc JE	
moniteur éducateur	moniteur éduc	
moniteur d'atelier	moniteur at	
animateur	Animateur	
ingénieur	Ingénieur	
TSH	TSH	
brancardier	Brancardier	
ambulancier	Ambulancier	
médecin	Médecin + spécialité	
directeur	Directeur+ secteur	
adjoint des cadres	ADCH	
attaché	AAH	
personnel ouvrier	Profession + grade si besoin	
Educateur technique spécialisé	Educ techn spé	
Adjoint d'administration	Adjoint adm	
Agent d'administration	Agent adm	
permanencier	PARM	
Sage femme	Sage femme	
Préparateur en pharmacie	Préparateur pharmacie	
Aide de laboratoire	Aide labo	
Aide opératoire	Aide op	
Radiophysicien	Radiophysicien	
Assistante maternelle	Assistante maternelle	
Auxiliaire de vie	Auxiliaire de vie	
Conseillère en économie sociale	Conseillère en économie sociale	

professions	proposition d'écriture	autres propositions
gouvernante		
Maîtresse de maison		
Agent de vie sociale		
Secrétaire administrative		
Veilleur de nuit		
Instituteur		